

Sport et Sécurité

Article réalisé par le Dr. P. WOTQUENNE, Interniste Gériatre et Urgentiste, Service Santé et Environnement de la Province de Liège – Département Médecine du Sport +32 (0)4 344 79 10

La pratique de toute forme d'activité physique entraîne une prise de risque vital et ce plus cette activité est exigeante, et plus elle sollicite les capacités cardiaques notamment.

Rappelons que le cœur est une pompe, une petite merveille, qui permet l'apport d'oxygène (entre autre) au cerveau.

Si pour une raison X ou Y celle-ci est défaillante, le manque d'oxygène au cerveau entraîne des troubles de la conscience évoluant jusqu'au décès si le phénomène dure.

Il n'est plus rare de voir sur un terrain de sport, un athlète s'écrouler, inconscient.

Les causes ne seront pas toujours élucidées ; l'autopsie peut révéler des anomalies cardiaques inconnues de la personne, parfois héréditaires et silencieuses jusqu'alors.

Le terme « mort subite » est utilisé ; très souvent un trouble du rythme cardiaque est suspecté.

Si un tel phénomène se produit, il est important que se mette en place ce que l'on appelle « la chaîne de survie ».

Celle-ci comporte :

- l'accès précoce à une centrale de secours via le n° d'appel unique le 112 pour l'Europe avec description la plus précise possible de la situation (respire ou pas...).
- débiter la réanimation de base dont les grands principes sont repris dans le B.L.S (Basic Life Support) qui permet selon les recommandations de l'ERC (European Resuscitation Council) de doubler le taux de survie.
- enfin la défibrillation précoce permet par application d'un choc électrique externe avec un D.E.A. (défibrillateur externe automatique) de contrecarrer un trouble du rythme éventuel (fibrillation ventriculaire) et ainsi de rétablir une perfusion cérébrale correcte.

Il est important d'encourager tous les responsables de clubs sportifs à former les entraîneurs et intervenants à la réanimation de base (B.L.S) et d'acquérir un défibrillateur automatique.

Ces investissements ne sont rien face au bénéfice humain tant en terme de survie que de séquelles éventuelles.

Peut être le législateur imposera-t-il un jour ces mesures.

La Province de Liège, toujours pionnière dans de nombreux domaines possède un Centre de Formation, l'EPAMU (Ecole Provinciale d'Aide Médicale Urgente) qui de manière très professionnelle et efficace enseigne ce qui a été décrit plus haut.

Grâce à l'évolution de la technologie informatique l'usage du défibrillateur externe automatique (D.E.A), cette

technique anciennement réservée au corps médical est parfaitement accessible au grand public avec une efficacité et une sécurité sans faille.

Beau projet que d'envisager d'atteindre un maximum de sécurité dans la pratique d'une activité physique qui doit rester somme toute une détente, un loisir et non pas un drame.

Dr. P. WOTQUENNE
Médecin Urgentiste
Institut Ernest MALVOZ

Pour information :

EPAMU
Rue du Grand Puits, 49
B-4040 HERSTAL
04/237.90.11